

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 16 septembre 2022

DÉLIBÉRATION – CA-2022-ELE-UPEC-04.5

RENDUE EXÉCUTOIRE LE **20 SEP. 2022**

Date de transmission : **20 SEP. 2022**

Date de réception rectorat : **20 SEP. 2022**

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

PORTANT ÉLECTIONS AUX VICE-PRÉSIDENCES DOMAINE PARTICULIER DIT DE L'INSTITUTIONNEL

- VU** le Code de l'éducation, notamment son article L.712-2 ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 5 juillet 2022, et notamment son article 17 ;
- VU** le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) du 5 juillet 2019 ;
- VU** l'arrêté 2022-ELE-UPEC-11 portant organisation de l'élection à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;
- VU** la lettre de mission intitulée, « vice-présidence Dynamique Formation et Recherche » annexée à la présente délibération ;
- VU** la lettre de mission intitulée, « vice-présidence Affaires institutionnelles » annexée à la présente délibération ;

Considérant qu'aux termes de l'article 17 des statuts visés, le président peut proposer au conseil d'administration l'élection de vice-présidents chargés de domaines particuliers.

Considérant que le domaine particulier de l'institutionnel regroupe deux vice-présidences, avec d'une part, la vice-présidence dynamique formation et recherche, et d'autre part, la vice-présidence Dynamique Formation et Recherche

1.1. VICE-PRÉSIDENTE DYNAMIQUE FORMATION ET RECHERCHE

Considérant que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 16 septembre 2022 à élire sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Président de l'Université, **Monsieur Mustapha ZIDI** aux fonctions de Vice-Président en charge de la dynamique, formation et recherche :

Considérant, au premier tour du scrutin, le

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	33
Nombre de vote pour	27
Nombre de vote contre	4
Nombre d'abstention	2

Le candidat a reçu :

Monsieur Mustapha ZIDI 27 pour, 4 contre, 2 abstentions

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 16 septembre 2022

1.2. VICE-PRÉSIDENT AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

Considérant que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 16 septembre 2022 à élire sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Président de l'Université, **Monsieur Simon GILBERT** aux fonctions de Vice-Président en charge des affaires institutionnelles :

Considérant, au premier tour du scrutin, le

Nombre d'électeurs	33
Nombre de votants	30
Nombre de vote pour	30
Nombre de vote contre	0
Nombre d'abstention	0

Le candidat a reçu :

Monsieur Simon GILBERT **30 pour, 0 contre, 0 abstention**

ARTICLE 1 :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) réuni en formation plénière le 16 septembre 2022 a, à la majorité absolue de ses membres en exercice, élu :

Monsieur Mustapha ZIDI à la Vice-Présidence en charge de la Dynamique Formation et Recherche

Monsieur Simon GILBERT à la Vice-Présidence en charge des Affaires institutionnelles

A compter du 16 septembre 2022.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Fait à Créteil, le 16 septembre 2022

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

LETTRE DE MISSION

VICE-PRESIDENCE DYNAMIQUE FORMATION ET RECHERCHE

 DOMAINE : INSTITUTIONNEL

 DOMAINE D'ACTION

La vice-présidence Dynamique Formation et Recherche sera force de propositions pour la cohérence et l'articulation entre les politiques de formation et de recherche de l'université.

 MISSIONS RECURRENTES :

La vice-présidence Dynamique Formation et Recherche contribue à la mise en place, au suivi et à l'accompagnement politique des projets présentant une dimension transversale, pour renforcer le caractère pluri-interdisciplinaire et structurant de ses projets et actions et, ainsi, appuyer la stratégie de l'université.

La vice-présidence Dynamique Formation et Recherche poursuivra, à ce titre, la politique de soutien aux projets transversaux déjà engagée durant le précédent mandat. Pour porter cette politique, la vice-présidence Dynamique Formation et Recherche s'appuiera notamment sur les programmes et actions menés sous l'égide des comités de pilotage des axes stratégiques, en tenant compte de leur évaluation régulière. Dans cette perspective, l'examen des conditions d'articulation de ces programmes et actions avec *les graduate programs*, notamment, permettra de contribuer à un double diagnostic. Celui-ci portera sur le bien-fondé des dispositifs mis en place en matière de Formation et Recherche et sur les orientations stratégiques des projets transversaux. L'objectif de cette mission est de contribuer à garantir que la dynamique Formation/recherche est et demeure le plus possible en cohérence avec les projets stratégiques et la signature en construction de l'établissement.

De plus, la vice-présidence Dynamique Formation et Recherche participera à la mise en place du programme ERASME et des critères et processus d'évaluation des candidatures aux appels à projets.

Pour ces missions, la vice-présidence Dynamique Formation et Recherche s'appuiera sur la Direction générale des services et les directions administratives concernées par les actions précitées.

 ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PROJET STRATEGIQUE DE L'ETABLISSEMENT :

La vice-présidence Dynamique Formation et Recherche devra poursuivre les actions menées sous le précédent mandat permettant de favoriser le lien entre formation et recherche.

En lien avec l'ensemble de l'équipe politique et, plus spécifiquement, la vice-présidence de la Commission de la Formation et la Vie Universitaire et la vice-présidence de la recherche et de la Commission de la

recherche, elle effectuera un diagnostic de l'état d'avancement et de structuration des divers dispositifs articulant Formation et Recherche.

Elle fera des propositions pour affirmer et faire vivre le lien entre Formation et Recherche, en relation avec la vice-présidence de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et la vice-présidence de la recherche et de la Commission de la recherche.

LETTRE DE MISSION

VICE-PRESIDENCE AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

DOMAINE D'ACTION : INSTITUTIONNEL

MISSIONS RECURRENTES :

La vice-présidence Affaires institutionnelles est rattachée principalement au périmètre institutionnel de l'équipe politique. En lien avec l'ensemble de ses membres, elle collabore de manière privilégiée avec la vice-présidence du conseil d'administration et les vice-présidences en charge des domaines recherche-innovation et formation compte tenu de ses missions.

Sa mission principale est d'identifier, au plan stratégique, en lien avec les vice-présidences concernées, selon leur domaine de spécialité, les partenariats institutionnels de l'UPEC susceptibles d'être renforcés et/ou mieux structurés, ou créés, dans le cadre du projet d'établissement, ainsi que de contribuer au plan politique à l'impulsion et au suivi des projets et actions y afférant, en lien avec les vice-présidences susceptibles d'être impliqués.

La vice-présidence Affaires institutionnelles a aussi pour mission d'apporter une analyse politique relative aux évolutions ou sujets institutionnels qui intéressent l'université, de participer, le cas échéant avec d'autres membres de l'équipe politique, à la rédaction de certains textes (chartes, etc.) ou de notes d'information, notamment juridiques, à destination de l'équipe présidentielle et, plus largement (en lien avec la Direction des affaires juridiques et générales, garante de la sécurisation juridique de l'établissement), de la communauté de l'UPEC (élus, directions d'UFR, de laboratoires, etc.).

La vice-présidence Affaires institutionnelles est susceptible de représenter l'établissement auprès de ses partenaires et tutelles, dès lors qu'un sujet entre dans son domaine d'intervention, en lien avec les vice-présidences concernées compte tenu de leur spécialité.

La vice-présidence Affaires institutionnelles est susceptibles de s'appuyer sur diverses directions administratives de l'université pour mener à bien ses missions, la Direction des affaires juridiques et générales revêtant, à ce titre, un rôle privilégié.

ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PROJET STRATEGIQUE DE L'ETABLISSEMENT :

Les différentes actions prioritaires ont vocation à être mises en place dans les premiers mois du mandat et poursuivies au-delà, durant le mandat.

- Consolider et structurer les relations de l'UPEC avec les membres de la Comue pour candidater à des appels à projets de manière interinstitutionnelle, développer les synergies existantes en matière de formation et de recherche notamment (à l'image de l'aap SFRI), et créer de nouvelles synergies ;
- Accompagner politiquement la réflexion sur le périmètre et l'évolution de la Comue ;
- Développer un partenariat avec l'université Paris-Saclay, dans une perspective interdisciplinaire, autour de projets ayant une forte valeur ajoutée en termes de structuration des missions de l'université (à propos de l'intelligence artificielle notamment). Accompagner le projet de fédération des CHU du Sud EST francilien ;
- Renforcer nos liens interuniversitaires et avec les autres établissements de formation et/ou de recherche autour de projets structurants (projet de MSH, notamment), et avec les organismes (CNRS, INSERM).

Pour toutes ces actions, la vice-présidence Affaires institutionnelles travaille en lien étroit avec les vice-présidences concernées et s'appuie notamment sur la Direction des affaires juridiques et générales.